



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gares

Question orale n° 121

Texte de la question

M. Jean-Pierre Door attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur le problème de modification des quais des gares de Dordives, Ferrières et Fontenay, dans le Loiret. En effet, la progression démographique dans ce territoire est très importante, avec d'une part, des populations en provenance de l'Île-de-France qui sont venues s'installer mais dont leur emploi est resté sur Paris, et d'autre part, il y a de nombreuses personnes qui n'ont pu trouver un emploi que dans cette même région d'Île-de-France. Or, depuis que le STIF a fait le choix d'un cadencement de trains qui utilisent cette voie, ces populations ont choisi ce moyen de transport, plutôt que celui de la voiture et de l'autoroute. Depuis trois ans, la menace de suppression de certains trains commence à être d'actualité, compte tenu de quais de gare très courts, environ 220 mètres pour des trains franciliens qui seraient longs de 300 mètres. Une étude récente engagée par la SNCF a confirmé l'intérêt de conserver les arrêts de ces gares mais l'investissement est évalué à plus de 2 millions d'euros. La maquette financière aujourd'hui ne semble pas à la mesure de la réalisation. Il lui demande en conséquence quel engagement financier RFF envisage de prendre afin de résoudre ce problème.

Texte de la réponse

FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT

DES QUAIS DES GARES DE DORDIVES, FERRIÈRES ET FONTENAY

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Door, pour exposer sa question, n° 121, relative au financement de l'aménagement des quais de Dordives, Ferrières et Fontenay.

M. Jean-Pierre Door. Monsieur le ministre, je vous remercie par avance de votre écoute concernant un dossier qui fait l'objet depuis maintenant trois ans de questionnements et de débats : il s'agit du dossier des gares SNCF de Ferrières-en-Gâtinais et de Dordives, dans le Loiret. Je souhaite que l'on conclue enfin ce problème quelque peu ubuesque. Vous savez de quoi il s'agit puisque vous m'avez répondu par courrier, de même, il y a quelques jours, qu'aux sénateurs Jean-Pierre Sueur et Éric Doligé, par ailleurs président du conseil général. Le préfet de région a également été très impliqué de façon positive.

Monsieur le ministre, ces gares sont très importantes car 200 à 250 usagers se rendent chaque jour par le train à leur travail dans la région parisienne ; ils sont issus d'un territoire en pleine expansion démographique. La desserte sur la ligne SNCF Paris-Montargis-Nevers est assurée, à raison d'une vingtaine de trains par jour, par la ligne R du Transilien que le syndicat des transports d'Île-de-France, le STIF, a choisi par commodité pour son propre trafic. Or la situation est ubuesque : soit les quais sont trop courts, soit les trains sont trop longs. En effet, le STIF a décidé, en raison de l'affluence, d'allonger ses trains d'un wagon, et les quais sont de ce fait devenus trop courts, ne permettant plus, par souci de sécurité, l'arrêt à cet endroit. Les usagers vont donc regarder passer les trains. Je vous laisse imaginer la réaction des populations, mais également de tous les élus de ce territoire. Ils vont devoir utiliser leur voiture pour venir dans la région parisienne s'ils ne veulent pas risquer de perdre leur travail.

Il y a une solution, confirmée par le cabinet d'études Ingerop, financé par RFF : elle consiste à allonger les quais

de quelques mètres dans les deux gares pour un montant total d'environ 3 millions d'euros. La région Centre et la SNCF, ainsi que RFF à hauteur de 20 %, sont appelés à financer, mais il manque 50 %. Cela n'a que trop duré : trois ans de débats, trois ans de questions. Monsieur le ministre, je vous demande, au nom des habitants, de conclure ce dossier pour que RFF et les autres financeurs augmentent leur participation, afin que l'on puisse allonger les quais et que la population puisse prendre le train.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche.

M. Frédéric Cuvillier, *ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche*. Vous avez souligné l'une de mes préoccupations depuis que ma nomination en qualité de ministre des transports a été officialisée. La situation que vous qualifiez d'ubuesque l'est en effet. Il s'agit d'offrir au plus grand nombre l'accès quotidien au train, mais des difficultés ont été en l'occurrence enregistrées. Le STIF a pris la décision d'allonger les trains de la ligne R du Transilien. C'est une bonne décision mais, si elle répond à la capacité du matériel roulant, elle ne répond pas à toutes les difficultés, en particulier s'agissant de la longueur des quais.

Vous avez souligné combien j'ai été sollicité par le sénateur et président de la commission des lois constitutionnelles, M. Jean-Pierre Sueur, qui m'a immédiatement indiqué les difficultés de longueurs de quais, tant à Dordives qu'à Ferrières-Fontenay. Le coût est estimé à 1,4 million pour les travaux à Dordives et à 1,6 million pour la gare de Ferrières-Fontenay. J'ai tout de suite demandé à RFF de prendre les mesures nécessaires pour que ces travaux soient effectués car ils peuvent régler des questions du quotidien. Il ne s'agit tout de même pas de mobiliser des milliards, et la situation actuelle est extrêmement pénalisante pour le transport de tous les jours.

Plus globalement, au-delà de cette demande que j'ai appuyée auprès du président du RFF, l'ancien comme le nouveau, Jacques Rapoport, que j'ai encore rencontré hier soit avec M. Pepy, il est important que les opérateurs ferroviaires, que ce soient le gestionnaire d'infrastructures ou l'utilisateur, SNCF ou RATP, fassent preuve d'efficacité dans la mise en place des cadencements, dans l'entretien du matériel et dans l'adaptation des conditions d'accueil des usagers. Il en sera question à l'Assemblée demain, où un groupe de travail se réunit à ce sujet, mais aussi à travers une série de préconisations extrêmement claires que j'ai demandées pour les prochains jours aux deux opérateurs, à savoir la SNCF et RFF.

Nous devons donc coordonner nos efforts - je m'entretiens avec Jean-Paul Huchon compte tenu de la responsabilité du Syndicat des transports d'Île-de-France - pour apporter des réponses immédiates à ces difficultés qui ne sont pas insurmontables mais qui pénalisent beaucoup les populations. Vous me trouverez donc à vos côtés pour que nous oeuvrions ensemble à la résolution de ces difficultés dans les meilleurs délais.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Door.

M. Jean-Pierre Door. Merci, monsieur le ministre, de votre soutien. Effectivement, les choses n'ont que trop duré pour cette population : trois ans de débats et trois ministres saisis. Le préfet de région, les sénateurs et surtout la population sont très concernés. Le train est un outil extraordinaire de déplacement pour ceux qui vont travailler à Paris tous les matins : plus de 7 000 personnes partent de Cergy et quelque 200 à 300 autres d'un territoire situé entre la Seine-et-Marne et le Loiret.

Les habitants concernés entendent débattre de la ligne à grande vitesse reliant Paris à Clermont-Ferrand, qui représente un budget de 15 milliards d'euros,...

M. Jean-Paul Bacquet. Très bon projet !

M. Jean-Pierre Door. ...tout en constatant que leur petit quai de gare n'est pas assez long pour permettre l'arrêt des trains. Il y a vraiment deux poids deux mesures. Merci de comprendre que nous devons répondre rapidement à ces deux petites gares du Gâtinais.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Door](#)

Circonscription : Loiret (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 121

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2013](#), page 653

Réponse publiée au JO le : [30 janvier 2013](#), page 433

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [22 janvier 2013](#)